

## Editorial du Président

Paris, le 10 février 2017

Chèr(e)s ami(e)s présidents de  
CME du secteur privé non lucratif,

La Conférence nationale des  
Conférences Médicales d'Établissements (CME) du secteur Privé Non Lucratif  
(PNL) et notamment PSPH (Participant au Service Public Hospitalier) est  
l'instance représentative du corps médical d'un peu plus de 600 établissements  
en France : 400 environ sont adhérents FEHAP (13 000 médecins), 20  
adhérents à la Fédération UNICANCER (Centre de Lutte Contre le Cancer (CLCC)),  
et les autres gérés par une personne morale de droit privé : association,  
fondation, congrégation ou mutuelle.

Lors de la mandature précédente,  
les actions phares à retenir sont :

- La participation active  
à la mission Couty pour la préparation  
de la loi de Santé où, les messages délivrés avec David Causse, ont été pris en compte ;
- Les déplacements en régions à la rencontre  
des présidents de CME et de leurs directeurs,
- Les journées de formation des présidents et  
vice-présidents de CME, organisés conjointement avec le service formation de la  
FEHAP.

En 2016, la Conférence a  
renouvelé son bureau lors de son  
assemblée générale annuelle à l'occasion du  
41e Congrès de la FEHAP à Paris

Les 10 actions  
prioritaires retenues par le nouveau bureau de la conférence nationale sont

:

1.  
La professionnalisation rémunérée des présidents de CME du PNL ;
2.  
L'intégration de la représentation de la conférence au sein du CA de la FEHAP ;
3.  
La mise en place d'un livre blanc sur les missions du président de CME du PNL ;
4.  
La création conjointe avec la FEHAP d'une charte de fonctionnement opérationnel du binôme directeur - président de CME ;
5.  
Le déplacement du bureau auprès des directeurs d'ARS pour le positionnement des établissements PNL au sein des GHT,
6.  
La mise en place de réunions nationales trimestrielles en région ;
7.  
La participation de tous les présidents de CME à la réunion nationale annuelle lors du congrès annuel de la FEHAP ;
8.  
La communication des valeurs éthiques et déontologiques de la communauté médicale du secteur PNL auprès des instances ;
9.  
La mise en place d'une commission ayant en charge la rédaction d'un ensemble de règles pour constitutionnaliser une charte de la Santé sur les mêmes bases que la charte de l'Environnement intégrée à la constitution en 2004 ;
10.  
L'utilisation de la base des établissements FEHAP, MCO et SSR, associés aux GHT, pour proposer, dans chacun de ces établissements, une formation du grand public à la prise en charge de l'arrêt cardiaque en dehors de l'hôpital (mission qui n'est pas assurée à ce jour par le secteur public).

Cette année, nous allons donc

nous mobiliser pour la professionnalisation  
et la reconnaissance de la fonction de président de CME, porter les  
valeurs de la communauté médicale des  
établissements PNL, défendre une médecine répondant aux attentes de nos  
patients dans leur singularité.

Naturellement, ce projet  
&envergne nécessite votre engagement et votre participation au sein de vos  
régions.

Docteur F. ZANASKA,

Président

et les membres du bureau :

Docteurs BENARD, ENJALBERT, FARRUGIA, HACINI et  
LUQUEL

\*\*\*\*\*

Chantilly, le 08/12/2016

1. Le bureau de la conférence envisage de se déplacer au sein des nouvelles régions après les élections nationales et après avoir rencontré le nouveau ministre de la santé. Il pourra rencontrer, au sein des nouvelles ARS, le directeur général et définir, avec lui, comment les établissements PSPH peuvent intervenir de manière constructive et équitable au sein des GHT.

Il faudra que les 13 déplacements du bureau se fassent en 26 semaines et donc sur 6 mois. Il serait souhaitable qu'il soit, à chaque fois, accompagné :

- d'un représentant régional de la conférence
- d'un responsable de la FEHAP qui pourrait être le délégué médical national

2. Professionnalisation des CME -  
Prise en compte du temps  
médecin dédié :

- est le principe accepté en n°1 dans le rapport du sénat sur la réforme de la T2A au service du patient
- est un principe rappelé par le conseil de l'ordre national
- est une obligation des établissements employeurs de ne pas faire faire du travail dissimulé non rémunéré à leurs salariés

3. Intérêt d'un travail pour une harmonisation constructive des instances de la démocratie sanitaire vraie que sont les CME au sein des établissements

européens : recueil d'expériences  
et préparation d'un projet de  
charte commune.

4. Continuer à travailler pour l'intégration,  
systématique et obligatoire, de la représentation nationale des  
CME au Conseil d'Administration  
de la Fehap sur les mêmes bases que le public et si possible ou du moins  
au minimum avec  
voix consultative.

5. Proposer la réorganisation des  
représentation régionales  
FEHAP avec un  
délégué régional  
administratif et un délégué  
régional médical qui doivent travailler en  
binôme avec une prise  
en compte spécifique du temps  
dédié.

6. Nécessité de réorganisation des représentations de la conférence pour  
la région Ile de France :

- un membre du bureau pour le CSOS
- un membre pour la CNS
- un membre qui se consacre aux  
relations avec le Conseil de l'Ordre

7. Le président devrait se  
consacrer à des relations spécifiques avec le ministère de la santé et avec  
la CNS mais aussi  
avec les représentations de l'assemblée nationale  
et du sénat. et pouvoir réunir le bureau de la conférence mensuellement

François Zanaska

Président de la Conférence nationale des CME du secteur Privé Non Lucratif

